



**Franchement  
Frameries**

Frameries, le **13 FEV. 2019**

**Concerne** : réunion d'information préalable du public relative à un projet d'extension d'une exploitation existante (stockage de pommes de terre – congélateur) par l'adjonction d'une usine de transformation de pommes de terre.

N / Réf. RIP-2019-01

V / Réf. /

Madame, Monsieur,

Faisant suite à la réunion d'information préalable du public du 29 janvier 2019 et à la présentation du projet de Claerbout Potatoes à Frameries, le Collège communal, en sa séance du 13 février 2019, relève les points d'attention suivants et souhaite que le promoteur, via l'étude d'incidences sur l'environnement, y apporte des réponses en proposant de manière exhaustive les alternatives les plus efficaces :

- **Mobilité** : Le Collège communal demande que l'étude d'incidences sur l'environnement (EIE) approfondisse cette dimension dans toutes ses composantes : intensité du trafic, préservation des voiries existantes, nuisances sonores ; tout particulièrement, le Collège demande que l'ensemble du charroi visant à alimenter l'usine en matière première d'une part et à en sortir les produits finis d'autre part soit entièrement concentré sur la partie arrière, c'est-à-dire via le Chemin de Binche pour rejoindre la route de Bavay et la R5, soit au plus loin des premières habitations.
- **Nuisances olfactives** : Le Collège communal demande que ce paramètre soit analysé de la manière la plus précise possible compte tenu des dispositifs propres à une industrie de ce type et des quantités annoncées en termes de production. Le Collège demande que l'EIE fasse apparaître la nature des techniques les plus modernes et les plus efficaces afin de maîtriser au mieux les odeurs éventuelles en prenant en compte leur dispersion.
- **Sécurité** : le projet d'usine fait état de l'utilisation d'ammoniac en grande quantité ; le Collège demande que les dispositifs normatifs et réglementaires les plus exigeants soient imposés au demandeur. Le Collège communal demande également qu'une attention particulière soit apportée à la dimension évoquée à la RIP du 7 février 2019 relative au projet éolien sur les communes de Mons et Frameries faisant état de possibles interférences entre les deux projets.

Administration communale de Frameries  
Centre Administratif  
Rue Archimède 1 | 7080 Frameries  
T +32 65 611 211 | F +32 65 611 261  
IBAN: BE75 0910 0038 0551

- Eau : Le Collège communal demande que l'EIE accorde la plus grande attention à la problématique de l'eau sachant que le processus industriel prévu par l'usine Clarebout appelle à une consommation très élevée en eau. Le Collège communal demande que l'EIE fasse apparaître clairement et sans ambiguïté la nature du cycle complet de l'eau en lien avec la production, y compris son origine. Un traitement particulier doit être imposé pour ce qui concerne les eaux usées et leur recyclage. A cet égard, le Collège communal appellera les autorités wallonnes à imposer dans la délivrance éventuelle du permis, des conditions optimales en matière de traitement et évacuation des eaux usées. Le Collège souhaite également que l'étude des eaux de ruissellement ainsi que les rejets éventuels soit prise en compte dans l'EIE, et particulièrement les conséquences sur les terrains et cours d'eau situés en aval.
- Rejets atmosphériques : Le Collège communal demande que les éventuels rejets atmosphériques soient étudiés pour en limiter l'impact.
- Sous-sol : Le Collège demande que le passé minier du sous-sol soit pris en compte dans l'EIE au vu du projet présenté.
- Biodiversité : Le Collège communal demande qu'une attention particulière soit apportée sur l'impact de cette activité sur la biodiversité.
- Paysager : Le Collège demande à ce que l'intégration du site fasse l'objet d'une attention particulière au niveau de l'impact paysager sur le cadre bâti et non bâti environnant en incluant l'étude d'une zone tampon sous forme d'un merlon végétalisé.
- Agriculture : Le Collège demande que l'aspect environnemental lié à l'agriculture, notamment le risque de coulées boueuses dû aux cultures sarclées soit pris en compte dans l'EIE.
- Nuisances sonores : Le Collège demande que les nuisances sonores liées à l'activité industrielle soient étudiées dans leur globalité.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour le Collège,  
Philippe WILPUTTE  
Directeur Général.

Jean-Marc DUPONT  
Bourgmestre.